

FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE CHANGEMENT DE TITULAIRE

A TRANSMETTRE AU SERVICE « PERMIS D'ENVIRONNEMENT » DE LA COMMUNE D'ANDERLECHT
VALABLE UNIQUEMENT POUR LE TRANSFERT D'UN PERMIS D'ENVIRONNEMENT DÉLIVRÉ PAR LA COMMUNE

(A compléter en MAJUSCULES)

Siège d'exploitation :

Référence du/des permis d'environnement :

CADRE À REMPLIR PAR LE TITULAIRE DU/DES PERMIS (CÉDANT)

Raison sociale :

Siège social :

Adresse administrative (si différente du siège social)(1) :

Personne de contact :

Tél. :

Par la présente, **notifie le transfert du/des permis d'environnement susmentionné(s)** et des éventuels avenants (extension, modification) à :

Coordonnées du nouveau titulaire :

Raison sociale :

Siège social :

N° d'entreprise ou de TVA :

Personne de contact :

Tél. :

NB : en cas de régularisation, indiquer la date à laquelle le transfert aurait dû avoir lieu (exemple : date de vente du commerce ou de l'immeuble)

Uniquement en présence d'activités à risque et conformément à l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (M.B. du 10/03/2009), le cédant reconnaît qu'il ne détient pas d'information supplémentaire susceptible de modifier le contenu des attestations du sol délivrées par l'Institut (IBGE).

Signature :

Nom et qualité du signataire :

Date :

CADRE À REMPLIR PAR LE NOUVEL EXPLOITANT (CESSIONNAIRE - NOUVEAU TITULAIRE)

Raison sociale :

Siège social :

.....

Adresse administrative (si différente du siège social) (1) :

.....

N° d'entreprise ou de TVA :

Personne de contact :

Tél. :

Par la présente, marque son accord d'être titulaire du/des permis d'environnement susmentionné(s) ainsi que des éventuels avenants (extension, modification) et donc de reprendre par ce fait toutes les obligations liées à ce/ces permis.

NB : en cas de régularisation, indiquer la date à laquelle le transfert aurait dû avoir lieu (exemple : date de reprise du commerce, d'achat de l'immeuble)

Uniquement en présence d'activités à risque et conformément à l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (M.B. du 10/03/2009), le cessionnaire reconnaît qu'il a été informé du contenu de(s) l'attestation(s) du sol.

Signature :

Nom et qualité du signataire :

Date :

Attention !

Lors d'un transfert de permis d'environnement, l'accord de l'ancien titulaire est requis.

S'il est impossible de joindre le titulaire (faillite, la société n'existe plus,...) il faut le signaler lors de la demande de transfert et joindre selon le cas, une copie d'un document attestant soit de la reprise du commerce soit un acte de propriété.

(1) Exemple : dans le cas d'ACP, il faut préciser si le courrier doit être envoyé à l'ACP ou l'ACP c/o son syndic.